

Concours National d'Éloquence en français des universités de Taïwan

Règlement

L'université Tamkang et l'Association des Professeurs de Français de Taïwan (APFT), avec le soutien du Bureau Français de Taipei (BFT), organisent la septième édition du concours national d'éloquence en français des universités de Taïwan. Ce concours ouvert aux étudiants francophones non natifs de toutes les universités de Taïwan se tiendra le 13 décembre 2025 de 14h à 16h45 à l'adresse suivante : **台北市大安區金華街 199 巷 5 號**.

Ce concours s'inscrit dans la mise en place de cours et ateliers d'éloquence au sein des universités à la suite de la formation régionale *Eloquentia* organisée grâce au soutien de l'Institut Français en janvier 2019 à Taipei. L'enjeu est de valoriser l'expression des idées et la prise de parole en public, le développement d'un esprit critique face aux problématiques de la société contemporaine.

Les modalités de ce concours sont définies par une équipe de pilotage composée de professeurs volontaires, par la direction de l'APFT et les assistants de langue française de l'année universitaire 2025-2026.

Article 1 : Participants

Les participants sont les étudiants francophones non natifs âgés de 18 à 28 ans de toutes les universités de Taïwan. Les étudiants ayant un ou deux parents francophones natifs ne sont pas admissibles au concours. Les étudiants ayant passé plus de 5 ans dans un pays francophone ne sont pas admissibles non plus.

Chaque université participante présente au maximum 3 candidats, à raison d'1 par catégorie. Les inscriptions se font par l'intermédiaire des universités et d'un professeur référent. En particulier pour la catégorie Déclamation, nous demandons au professeur référent de veiller à ce que leur candidat n'ait pas un niveau linguistique supérieur à A2.

Les déplacements de l'université au lieu du concours sont à la charge des participants.

Article 2 : Catégories

Le concours comporte trois catégories, de sorte que les étudiants de tous niveaux puissent participer :

1) Déclamation : niveau A2 (maximum)

L'étudiant déclame un texte d'environ 200 mots choisi dans le corpus proposé par le comité de pilotage et joint en annexe. Ce corpus est composé de textes autour d'un thème. Cette année le thème sera celui de l'**Océan**.

2) Joute oratoire : niveau B1 (maximum)

Deux étudiants s'opposeront autour d'une thématique tirée au sort parmi un corpus de sujets proposés. Les participants devront préparer la thèse ET l'antithèse pour chaque sujet – les prises de position « pour » et « contre », ainsi que l'ordre de la prise de parole des candidats

(premier/ deuxième), seront également tirées au sort le jour du concours. L'épreuve dure en tout 6 minutes, à raison de 3 minutes maximum par participant, elles-mêmes réparties en 3 fois 1 minute, de façon à créer l'espace d'une joute entre les deux concurrents.

3) Plaidoirie : niveau B2 (minimum)

Le candidat tirera au sort deux sujets et en choisira librement un des deux. Il disposera d'un temps de préparation de 20 minutes sans accès à internet ou à des ressources extérieures, puis de 3 minutes pour le défendre.

Article 3 : jury

Le jury est composé de différentes personnalités francophones présentes à Taïwan. Ce jury est bénévole et prendra ses décisions sur les grilles d'évaluation pour chaque épreuve.

Article 4 : prix

Un certificat de participation sera attribué à chacun des participants. Les lauréats de chaque catégorie seront dotés de lots divers.

Article 5 : autorisation de droit à l'image et à l'utilisation des discours

En participant à ce concours, les candidats acceptent par avance d'être photographiés et filmés, et que le texte de leurs interventions, leur enregistrement sonore ou vidéo, ainsi que leur image puissent faire l'objet d'une communication de leur université, du BFT, de l'APFT ou de l'Institut français.

Article 6 : calendrier des inscriptions

Inscription des universités souhaitant participer, avec nom des participants et choix du texte déclamé en catégorie 1 **avant le 4 décembre 2025 à 12:00 via le formulaire en ligne :** <https://urlr.me/Wn73Zm>

Nous demandons dans ce formulaire à chaque université de nous communiquer le nom d'un, et d'un seul, professeur référent. En cas de multiples inscriptions d'une université, seule la dernière inscription sera retenue (pour les candidats et le professeur référent). Vous devez donc inscrire l'ensemble des candidats et le professeur référent en une fois.

Un mail de confirmation sera envoyé au professeur référent indiqué lors de l'inscription. Si vous ne recevez pas cet email de confirmation avant le 6 décembre, merci de contacter l'assistant de l'APFT (Kaïs Zenati) à l'adresse : apft.bureau@gmail.com

Article 7 : force majeure et annulation du concours

En cas de force majeure (mesures sanitaires, grève, attentat, catastrophe naturelle, retrait de l'ensemble ou partie des partenaires...), les organisateurs du concours se réservent le droit de proposer

un concours entièrement en ligne en modifiant les modalités de l'épreuve, d'annuler, ou de reporter le concours.

Article 8 : le dépôt de candidature à ce concours vaut acceptation du présent règlement.